Envoyé en préfecture le 02/09/2024
Reçu en préfecture le 02/09/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240827-2024_021D-AU

VILLE DE Graulhet

N° 2024/021

DÉCISION

Objet : Marché public de service - Marché de RÉALISATION DE BASSINS D'APPRENTISSAGE MOBILES

LE MAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020/028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

Vu le dossier de consultation relative à la réalisation de bassins d'apprentissage mobiles,

Considérant l'étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'attribuer le marché public concernant la réalisation de bassins d'apprentissage mobiles pour un montant total de 516 568,68 € TTC, aux entreprises ci-après :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant TTC
01	STRUCTURE MÉTALLO -TEXTILE	LOCABRI	194 008,80 €
02	STRUCTURE MODULAIRE	ESPACES PROVENCE	140 400,00 €
03	SOL SOUPLE	CARISEY	34 560,00 €
04	ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE - VENTILATION	GILBERT ET PEYRE ELECTRICITE	147 599,88 €

ARTICLE 2 : « La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr ».

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal conformément aux dispositions du dernier alinéas de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales.

GRAULHET, le 27/08/2024

LE MAIRE, Blaise AZNAR

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN